

Cette feuille est pour votre information personnelle. Pas besoin de l'imprimer.

**Table d'impôt des PARTICULIERS (Résidents du Québec) - 2022**

Revenu imposable	Impôt fédéral	Taux marginal	Impôt du Québec	Taux marginal	Impôt combiné	Taux marginal combiné	Travailleur autonome Cotisations au RRQ
15 000	75	12,53%	0	15,00%	75	27,53%	1414,5
20 000	702	12,53%	579	15,00%	1 281	27,53%	2029,5
30 000	1 954	12,53%	2 079	15,00%	4 033	27,53%	3259,5
40 000	3 207	12,53%	3 579	15,00%	6 786	27,53%	4489,5
46 295	3 995	12,53%	4 523	20,00%	8 518	32,53%	5263,79
50 197	4 484	17,12%	5 303	20,00%	9 787	37,12%	5743,73
60 000	6 162	17,12%	7 264	20,00%	13 426	37,12%	6949,5
70 000	7 874	17,12%	9 264	20,00%	17 138	37,12%	7552,2
80 000	9 585	17,12%	11 264	20,00%	20 849	37,12%	7552,2
90 000	11 297	17,12%	13 264	20,00%	24 561	37,12%	7552,2
92 580	11 739	17,12%	13 780	24,00%	25 519	41,12%	7552,2
100 392	13 076	21,71%	15 655	24,00%	28 731	45,71%	7552,2
110 000	15 162	21,71%	17 961	24,00%	33 123	45,71%	7552,2
112 656	15 738	21,71%	18 598	25,75%	34 336	47,46%	7552,2
125 000	18 418	21,71%	21 777	25,75%	40 195	47,46%	7552,2
150 000	23 846	21,71%	28 214	25,75%	52 060	47,46%	7552,2
155 625	25 067	24,53%	29 663	25,75%	54 730	50,28%	7552,2
200 000	35 954	24,53%	41 089	25,75%	77 043	50,28%	7552,2
221 708	41 279	27,56%	46 679	25,75%	87 958	53,31%	7552,2
500 000	117 963	27,56%	118 339	25,75%	236 302	53,31%	7552,2
1 000 000	255 738	27,56%	247 089	25,75%	502 827	53,31%	7552,2

Notes :

L'impôt est calculé pour une personne célibataire n'ayant aucune personne à charge.

Cette table ne tient compte que du crédit personnel de base.

Cette table ne doit pas être utilisée lorsque le contribuable a généré des revenus de dividendes de source canadienne.

Certains crédits d'impôts et versements sociaux diminuent lorsque le revenu augmente.

Basé sur le table du CQFF

# Conseils généraux pour améliorer ses finances

Ces conseils sont des idées pour améliorer vos finances personnelles, les meilleurs conseils sont au début et les moins bons à la fin. Ces conseils sont donnés sous toute réserve. Il est toujours préférable de consulter un planificateur financier.

- Payer les **dettes** pour éviter les intérêts, commencer par les taux d'intérêts les plus élevés. Si vous avez des dettes de cartes de crédit ou de prêts personnels dont les taux avoisinent ou dépassent les 10%, diminuez ou éliminez votre budget de vacances, les rénovations de votre résidence et retardez certains gros achats. Éviter d'emprunter de l'argent à ses proches. Garder un œil sur les frais bancaires si vous dépassez le nombre de transactions et les frais de retrait au guichet automatique.
- Faire un **budget** pour un mois, sans trop de détails, pour cibler les points à travailler

	Revenu net
Logement (loyer, hypothèque, taxes, assurances)	30%
Alimentation	15%
Services (électricité, chauffage, eau, téléphone)	10%
Transport (automobile, transport en commun, taxi)	10%
Remboursement de dettes	10%
Épargne	5%
Fonds d'urgence (bris de lave-vaisselle, etc.)	5%
Vêtements	5%
Loisirs, vacances et éducation	5%
Santé (assurances, dentiste, lunettes, médicaments)	5%

- Limiter les **dépenses**, surtout les achats impulsifs. Éviter d'aller au restaurant, d'acheter du café, de l'alcool, des boissons gazeuses, de l'eau embouteillée ou des aliments tout préparés ou préemballés, cela vaut aussi pour la nourriture de bébé. Éviter les petites dépenses inutiles qui reviennent fréquemment. Souvent, les technologies (téléphone, tablette ou ordinateur) font parti du superflu et non du nécessaire. Acheter usagé par exemple sur kijiji. Faire le tour des friperies. Dire "non" plus souvent. Ne pas comparer son train de vie aux autres. Éviter les produits de grandes marques. Toujours comparer les prix. Voir à abandonner les abonnements inutiles (gym, revues, journaux, etc.) Éviter les produits de luxe (parfums, bijoux, produits de beauté, etc.) Diminuer le chauffage et la climatisation.
- Diminuer la facture des forfaits de téléphone, télé et Internet. Attention aux frais supplémentaires pour l'utilisation de données. Essayer de négocier les prix. Vérifier si vous payez trop pour les assurances, penser à augmenter la franchise. Si chaque coinjoint a sa propre assurance-médicament, vérifier s'il serait plus rentable d'avoir une seule assurance pour toute la famille.
- Se méfier des **promesses d'argent** fait rapidement. Gagner de l'argent demande toujours une combinaison d'efforts, de temps et d'expertise. Les arnaques sont nombreuses.
- Si vos dettes coûteuses sont remboursées, **diversifier** les investissements (REER, CELI, REEE), selon ce qui est le plus rentable. Le CELI est un bon moyen de mettre de l'argent de côté pour un projet futur (voyage, rénovations). Le Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est aussi une bonne avenue (maximum 3 000\$/an).
- À moins d'un avantage particulier, ne pas prendre de **REER** si on gagne moins de 50 000\$ de revenu imposable car l'économie d'impôt n'est pas intéressante, aller plutôt vers le CELI.

# Conseils généraux pour améliorer ses finances

- C'est la personne du couple qui **gagne le plus** qui prend les REER (idée: conjoint-cotisant avant le 31 décembre de l'année). Les fonds de travailleur (exemple FTQ) génèrent un plus grand retour d'impôt, mais les modalités de retrait sont plus sévères et il y a un plafond de 5 000\$/an. De plus, il arrive que le plafond déterminé par le gouvernement soit atteint avant la fin de l'année. Prenez-vous à l'avance pour cotiser à un fonds de travailleur.
- Essayer de limiter les dépenses de **véhicule** (covoiturage, transport en commun, etc.). Si la famille possède 2 véhicules, évaluer la possibilité d'en avoir un seul.
- Éviter de faire des **placements en bourse** à moins d'avoir d'excellentes connaissances en la matière et d'utiliser de l'argent dont on a pas besoin (comme un loisir). Éviter les excès de confiance. Si vous investissez, essayez de diminuer les frais de gestion et de services d'un conseiller en finances.
- Éviter d'acheter un **immeuble à revenus**, à moins de demeurer prêt des locataires et de pouvoir faire les travaux de rénovation par vous-même, sans avoir à engager des ouvriers spécialisés. Le prix payé est critique dans la rentabilité de l'immeuble (exemple prix d'achat: 15 fois les loyers ou moins)
- Si besoin, avoir un **second revenu**. Faire attention que suffisamment d'impôt soit prélevé à la source (30%) pour ne pas avoir à payer un impôt supplémentaire lors de la déclaration de revenus.
- Si le retour d'impôt dépasse 1 000\$, faites ajuster les déductions à la source à votre emploi. Un retour d'impôt élevé signifie que vous avez prêté gratuitement cet argent à l'agence du revenu.
- Ne pas acheter les garanties prolongées car elles sont chères et inutiles.
- Éviter de payer pour les stationnements pour le travail
- Limiter les frais bancaires, comme les frais de guichets automatiques, les découverts bancaires
- Éviter de collectionner les objets inutiles
- Ne pas gaspiller de l'énergie en mettant le chauffage ou la climatisation trop haute
- Éviter le magasinage et les achats rapides. Éviter de faire l'épicerie le ventre vide ou sans liste. Planifier vos repas et tenez-vous-en à ce qui est écrit sur votre liste. Limiter le gaspillage et les produits jetables. Arrêtez d'acheter des produits nettoyants commerciaux et fabriquez les vôtres à partir de jus de citron, de vinaigre et de bicarbonate de soude. Ne pas prendre de popcorn au cinéma. Lors de vos achats en ligne, évitez les frais de livraison.
- Essayer un jour par semaine sans dépenses
- S'informer si leur employeur offre par exemple de payer une partie d'un abonnement au centre de conditionnement physique ou ce qui est compris dans l'assurance médicale (exemple massothérapie)
- Utiliser les programmes RAP et CELIAPP pour l'achat d'une première propriété. Il est préférable de faire les retraits RAP durant la même année civile.
- FERR: Si vous avez un conjoint plus jeune et que votre objectif est de minimiser le montant des retraits, vous pouvez utiliser l'âge de votre conjoint pour calculer votre montant minimal. Les retraits peuvent être moins élevés, et l'impôt sur le revenu exigible sur les retraits est donc moins élevé.
- Investissez dans votre formation pour éventuellement obtenir de meilleures conditions d'emploi. Le REEP vous permet de retirer jusqu'à 10 000 \$ de vos REER par année civile (20 000\$ total) pour financer votre formation ou vos études à temps plein ou celles de votre époux ou conjoint de fait.

# Conseils généraux pour améliorer ses finances

- Si vous devez retirer des REER, attention à ne pas faire de retraits trop importants la même année pour ne pas subir des taux marginaux d'imposition trop élevés. De plus, cela peut avoir une incidence négative sur les montants reçus des divers programmes sociaux, versements gouvernementaux et crédit d'impôt, comme par exemple le supplément de revenu garanti (SRG) et la pension de la sécurité de la vieillesse (PSV).
- Normalement, un particulier n'a pas besoin de produire ses déclarations de revenus s'il est en-dessous du revenu imposable à moins d'une demande de l'agence du revenu. Toutefois, le fait de ne pas produire ses déclarations peut faire perdre le crédit de solidarité, le crédit de TPS et prive le particulier de cotisations futures à un REER. Cela s'applique aussi aux enfants mineurs qui ont un emploi à temps partiel ou un travail d'été.
- S'inscrire à Mon Dossier (Revenu Québec et Revenu Canada) pour pouvoir consulter sur internet ses informations fiscales.
- Ne pas faire de spéculation boursière (day trading) à l'intérieur du CELI car les revenus gagnés seront imposables comme un revenu d'entreprise.
- Si vous devez modifier vos déclarations de revenus, vous pouvez revenir 10 ans en arrière.
- En général, si votre employeur vous fournit une voiture, il est plus avantageux que cette voiture soit louée, plutôt qu'achetée.
- En général, un employé à commissions doit louer plutôt qu'acheter son ordinateur, son télécopieur et son téléphone cellulaire s'il veut bénéficier de déductions fiscales.
- Si vous êtes propriétaire d'immeuble locatif ou travailleur autonome, évaluer la possibilité d'utiliser la stratégie de mise à part de l'argent (MAPA) pour convertir des emprunts où les intérêts sont non-déductibles en emprunts où les intérêts sont déductibles.